



LA LETTRE DU C. B. F.



BULLETIN ELECTRONIQUE

N°75 - 20 Février 2020



La "LETTRE du CBF"
est un périodique officiel
du Club du Bouledogue Français

Directeur de publication : Elyse WAGET

Secrétaire de rédaction : Sabrina GAYET

Envoi électronique : Cédia

Sommaire

LE COMITE	2
ART ET HISTOIRE	3
STANDARD COMMENTÉ	8
NOUVEAUX CHAMPIONS ET COTATIONS	9
HONNEUR À NOS CHAMPIONS	10
RÉUNIONS DE COMITÉ	11
LETTRE SCC	14
EXPLICATIONS AU SUJET DU TAN ET DU BREATH	15
NOUVELLE GRILLE DE COTATION	16
DEMANDE DE COTATION	17
LE TAN	19
LE BREATH	24
CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2020	27
NATIONALE D'ELEVAGE 2020	28
LES DELEGUES	31

Club du Bouledogue Français Créé en 1898

Agréé par le Ministère de l'Agriculture
Affilié à la Société Centrale Canine

Siège social : chez la présidente,
La Basse Chênaie - FOUGERE
49150 BAUGE EN ANJOU
Tél. 02 41 82 20 21

Siret : 445 121 932 00039 - ISSN 1266-8125
Réalisation CEDIA - 67202 WOLFFSHEIM - R.C.S. STRASBOURG 389912189

le mot de la Présidente

Tout d'abord, je souhaite la bienvenue à notre nouvelle collègue Laurence ROUSSEAU, adhérente de longue date, déjà déléguée pour la Région PACA, qui a bien voulu se laisser convaincre de nous rejoindre.

La lecture de la présente LETTRE apparaîtra sans doute indigeste, surtout à celles qui n'ont pas l'habitude de le faire avec attention, et se sont dépêchées, dès parution de la nouvelle grille de sélection, d'aller pleurer sur fb, se désolant des prétendues difficultés qu'il y aura désormais à obtenir les cotations, sans compter les frais supplémentaires que tous les tests exigés allaient générer.

J'ai l'habitude d'avaler des couleuvres, mais là, j'ai un vrai problème de digestion, car j'ai beaucoup discuté avec la SCC pour obtenir une grille allégée en résultats d'expositions, 2 au lieu de 3 pour la cotation 3, 3 au lieu de 4 pour la cotation 4, accès à la cotation 2 étendue au résultat obtenu en classe jeune, suppression de la radio pour la cotation 4, qui devient volontaire, au lieu d'obligatoire.

Certes, la réussite au BREATH sera obligatoire pour accéder à la cotation 3, mais la SCC, que je remercie, a accédé à ma demande de maintenir le simple TAN pour la cotation 2 au lieu du BREATH qui s'impose dès la cotation 2 à une autre race brachycéphale qui attire autant que la nôtre les critiques des anti boules

J'en terminerai ainsi pour éviter d'être discourtoise envers ceux qui font profession de leur mauvaise foi.

Bonne lecture, et s'il vous plait, engagez vous nombreux à la NE, aux tests qui vont démontrer la qualité de nos bouledogues, et au dîner du samedi, qui se clôturera par une tombola, avec quelques beaux objets, au profit du Rescue Boule, qui a besoin de finances pour continuer à secourir les laissés pour compte de la production intensive que connaît notre race.

Comité du Club du Bouledogue Français



Elyse WAGET
Présidente
02 41 82 20 21
elyse.waget@gmail.com



Daniel BEGUIN
Vice-Président
daniel.beguin@wanadoo.fr



Didier MARERE
Secrétaire
06 83 32 90 70
didier.marere@orange.fr



Cathy BETHENCOURT
Trésorière
06 17 20 44 46
cathy1358@free.fr



Sabrina GAYET
06 19 62 47 80
sabrina.gayet@orange.fr



François ISTAS
06 04 50 23 89
satsiz75@gmail.com



Patrick DEWAELE
06 70 63 01 71
patrick.dewaele@wanadoo.fr



Laurence ROUSSEAU
06 88 67 00 54
rousseau.batteux@orange.fr

Un peu d'art et d'histoire

Le CBF de 1911 à 1914 : ses démêlés avec le Bulldog Club de France

Introduction

La vie des clubs canins n'est pas de tout repos. Le Club du Bouledogue Français a traversé plusieurs crises durant son existence. Cet article se propose de vous faire revivre des événements, aujourd'hui oubliés, mais dont les archives ont gardé trace. L'histoire date d'il y a un siècle, mais les passions et les conflits qu'elle met en mouvement nous paraissent d'une actualité toujours renouvelée.

Un Bulletin Officiel pour les sociétés canines



Fig. 1. Portrait de Paul Mégnin¹

Paul Henri Mégnin (1868-1952), usuellement prénommé Paul (**fig. 1**), était le fils de Jean-Pierre Mégnin (1828-1905), dit Pierre, vétérinaire et entomologiste, considéré comme le fondateur de la cynotechnie moderne. Ce dernier avait créé, en 1885, *La Revue cynégétique et canine*, devenue ensuite *L'Éleveur*. En 1905, à la mort de son père, Paul en avait repris la direction.

Constatant que les sociétés et clubs qui n'avaient pas de bulletin de liaison étaient assez nombreux², il publia, à partir de mars 1911, un *Bulletin Officiel des Sociétés et Clubs d'amélioration des Races canines*. Paraissant tous les deux mois, ce périodique avait pour objectifs d'offrir aux sociétés canines et aux clubs de race un organe de presse indépendant de toute attache, et aux adhérents un moyen commode de se tenir informés de la vie des clubs. L'entreprise fut déficitaire les deux premières années, mais, au fur et à mesure que de nouvelles sociétés canines et associations de race lui confiaient leurs annonces, elle trouva son équilibre financier, dégagea un petit bénéfice, à tel point qu'au 1^{er} janvier 1914, Paul Mégnin pouvait annoncer une diminution de son prix de vente au numéro.

Le Club du Bouledogue Français fit partie des associations qui collaborèrent dès l'origine à ce bulletin officiel, en y diffusant les comptes rendus de ses réunions du comité. Cela nous permet, aujourd'hui, d'avoir un aperçu sur la manière dont fonctionnait notre club, il y a cent ans.

Les réunions du comité au début du XXe siècle

Fondé en 1898 sous le nom de « Réunion des Amateurs de Bouledogues Français »³, avec le magnat de la presse américain James Gordon Bennett junior comme président du club, et le président de la SCC, le Prince de Wagram, comme président d'honneur, notre club reçut, quelques années après, son nom actuel de « Club du Bouledogue Français ».

En 1911, le CBF avait pour président Marie Henri Menans de Corre, né le 9 juin 1863 à Vesoul et décédé le 30 octobre 1942 à Antibes⁴. Il était alors considéré comme le meilleur juge de la race bouledogue français. Il était entouré de deux vice-présidents : MM. Ch. Roger⁵ et Renvret, et d'un secrétaire-trésorier : M. Perrigault. Le siège social du CBF était situé au 38 rue des Mathurins, non loin de celui de la SCC.

1 : Ce portrait est paru dans *Le Sport universel illustré*, n°633, 27 septembre 1908, p. 620.

2 : *BOSCARC*, n°18, 1er janvier 1914, p. 2.

3 : Voir *La lettre du CBF*, n°49, 20 Juin 2017, p.23-25.

4 : Il est inhumé au cimetière de Rabiac à Antibes, auprès de son épouse, dans une concession perpétuelle, carré 6, case 30.

5 : Charles Roger avait été le président du premier club, fondé en 1880 entre amateurs parisiens de la race, qui n'a jamais été reconnu par la Société Centrale Canine.

Les réunions du comité avaient lieu tous les premiers samedis des mois de janvier, avril, juillet et octobre. Si le samedi tombait un jour férié, elles étaient remises au samedi suivant.



Fig. 2. Le café Sarah Bernhardt aujourd'hui.

un sous-comité, disposant d'une voix uniquement consultative. Cela explique pourquoi les séances réunissaient habituellement entre vingt et trente personnes. M. Dudézert, propriétaire du café Sarah Bernhardt, siégeait à cette assemblée.

La dissidence du Bulldog Club de France

Lors de la réunion du 22 juillet 1911, un membre du comité (M. Gardebois) s'est étonné de ce que le président et les vice-présidents n'assistassent jamais aux réunions. Le comité adopta alors, à l'unanimité, une résolution selon laquelle ces personnes devraient dorénavant être présentes, à moins d'une excuse valable adressée au secrétaire⁷.

Or, lors de la réunion suivante, le 7 octobre⁸, un autre membre du comité (M. Martin) révéla à ses collègues qu'il avait appris, par la lecture d'un numéro de L'Éleveur daté du 6 août, la fondation d'un nouveau club : le Bulldog Club de France, ayant pour but d'améliorer les races des bulldogs anglais, bulldogs miniatures et bouledogues français.

Elles se tenaient au café Sarah Bernhardt (fig. 2), situé au rez-de-chaussée du théâtre Sarah Bernhardt⁶, place du Châtelet (fig. 3) à Paris. Les séances étaient ouvertes entre 20h et 21h, et levées entre 22h et 23h.

Suite aux absences répétées de Menans de Corre, les séances étaient présidées par Ch. Roger, ou, à défaut, un autre membre du comité. Le secrétaire-trésorier faisait fonction de secrétaire de séance.

À cette époque, il existait non seulement un comité, pourvu d'un droit de vote, mais aussi



Fig. 3. La place du Châtelet au début du XXe siècle.

6 : Ce théâtre s'est d'abord appelé Théâtre Lyrique (1862), puis Théâtre Historique (1875), puis Théâtre des Nations (1879). Il fut nommé ainsi en 1898, quand la tragédienne éponyme en prit la direction. Pendant l'Occupation, il s'appela Théâtre de la Cité, et reprit le nom de Théâtre Sarah Bernhardt à la Libération. Fermé au public pendant quelques années, il fut rebaptisé Théâtre de la Ville à sa réouverture en 1968, après des travaux de restauration et de modernisation. Il est situé au 2 place du Châtelet à Paris.

7 : BOSCARC, n°4, sept. 1911, p. 18-19.

8 : BOSCARC, n°5, nov. 1911, p. 13-14.



Fig. 4. Portrait de Samuel Goldenberg.

Au comité de ce club figurait M. Goldenberg⁹ (fig. 4) en qualité de président, M. Menans de Corre, vice-président, M. G. Hector, membre et M. Bert, secrétaire-trésorier. La révélation était d'autant plus choquante que toutes ces personnes étaient en même temps membres du CBF, club dans lequel certaines occupaient d'éminentes fonctions. Les raisons de leur absentéisme devenaient évidentes.

Et l'orateur d'ajouter :

... ce club ayant le même but que le C.B.F., avait été créé pour faire une concurrence à ce dernier de nature à porter une atteinte à son existence, et que dans ces conditions les Membres susnommés avaient commis une faute grave justifiant une sanction sérieuse.

Des quatre personnes mises en cause, seul M. Bert était présent. Il se justifia en affirmant que ses collègues et lui-même avaient été induits en erreur et que leur bonne foi était entière.

Peu convaincu par cette explication, le comité, à la demande de M. Martin, vota, à l'unanimité, une résolution selon laquelle il serait réclamé à M. Goldenberg de démissionner du C.B.F., et, qu'en cas de refus opposé par l'intéressé, il lui serait notifié son exclusion au titre de l'article 21 des statuts.

Quant au président, il avait déjà été contacté par le secrétaire et le trésorier pour qu'il fournît des explications et qu'il donnât sa démission au Bulldog Club de France.

Lors de sa réunion de janvier 1912, M. Menans de Corre communiqua au comité une lettre¹⁰ dans laquelle M. Goldenberg se justifiait de sa conduite. En voici un extrait significatif :

[...] J'estime avoir agi avec la plus entière bonne foi, car tous les membres du nouveau Club connaissaient les statuts et savaient que le Club s'occuperait du Bouledogue français et anglais. Je n'ai trompé personne et il n'a jamais été dans ma pensée de concurrencer le Club existant.

Ces deux Clubs pouvaient parfaitement marcher côte à côte sans se nuire, comme du reste cela se passe en Allemagne, en Amérique et en Angleterre. Il y a même en Angleterre au moins 20 Clubs s'occupant du Bulldog anglais et tous s'accordent parfaitement.

Mon opinion était que plus il y a de Clubs spéciaux pour une race, plus cette race progresse et plus il y a d'amateurs. [...]

Résolution de la crise et ses conséquences

Le 27 avril 1912 eut lieu l'Assemblée générale¹¹, au siège social du CBF, à 20h30. MM. Menans de Corre et Hector étaient présents.

L'Assemblée commença par procéder à l'élection de deux membres du comité en remplacement de M. Goldenberg et d'un autre membre démissionnaire. M. Martin fit partie des deux élus.

MM. Albouis et Martin firent ensuite remarquer que la Société Centrale ne devait pas accepter d'autres Clubs similaires et concurrents du Club du Bouledogue Français. L'Assemblée, unanime, demanda que le président fit le nécessaire auprès de la SCC.

Lors de la réunion du 30 juillet¹², le comité et le sous-comité, au complet, enregistrèrent les démissions de MM. Menans de Corre, président, Hector, vice-président, ainsi que de deux membres, dont M. Mégnin.

9 : Samuel Levy Goldenberg, né le 8 septembre 1864 à New York et mort le 11 octobre 1936 à Nice, négociant en dentelles, était un cynophile célèbre et un juge international. Il avait survécu au naufrage du *Titanic*, le 15 avril 1912, et avait pu officier en tant que juge au concours canin qui se tenait à l'hôtel Waldorf-Astoria de New York, le 20 avril suivant, comme s'il ne s'était rien passé. Il habitait à Villefranche-sur-Mer, à la villa Nellcote, d'où il avait tiré la dénomination de l'affixe sous lequel il élevait des bouledogues français de grande réputation.

10 : BOSCARC, n°7, mars 1912, p. 16-17.

11 : BOSCARC, n°9, juillet 1912, p. 31.

12 : BOSCARC, n°10, sept. 1912, p. 29-30.

Immédiatement, il fut procédé à la formation d'un nouveau Bureau. M. Prudhommeaux fut élu président à l'unanimité, tandis que MM. Roger et Renevret étaient reconduits dans leurs fonctions de vice-présidents. Parmi les démissionnaires, M. Hector resta au CBF en qualité de simple membre¹³.

Cependant, lors de la réunion du 14 février 1913, MM. Prudhommeaux et Roger informèrent leurs collègues que, dans un Bulletin récent de la SCC, ils avaient été désignés comme juges avec l'approbation du Bulldog Club de France¹⁴. Ils protestèrent contre cette mesure, affirmant qu'ils ne reconnaissaient comme officielles que les approbations effectuées par le Club du Bouledogue Français.

Les membres présents demandèrent, à l'unanimité, au nouveau président de protester auprès de la SCC pour que toute demande d'affiliation présentée par le Bulldog Club de France fût rejetée. Le président accepta de faire le nécessaire.

Lors de la réunion suivante, en avril, M. Prudhommeaux fit l'exposé suivant devant ses collègues¹⁵. Une délégation composée de MM. Roger, Martin et Perrigault était allée devant le comité de la SCC pour lui transmettre deux protestations.

La première demandait de rejeter toute demande d'affiliation présentée par le Bulldog Club de France, au motif que ce dernier constituait un concurrent de nature à porter préjudice au CBF.

La seconde portait sur le fait que la SCC avait, sans demander l'avis du club de race, désigné un juge étranger¹⁶ pour juger les bouledogues français, lors de la prochaine exposition canine qui allait se tenir aux Tuileries du 17 au 26 mai 1913.

Comme la SCC maintenait son choix, malgré la remarque faite par M. Renevret, qui rappelait qu'en 1897, le cas s'était déjà produit, et qu'alors la SCC s'était rangée à l'avis du Club, le comité et le sous-comité décidèrent alors de boycotter l'exposition, et d'en organiser une autre, propre au Club du Bouledogue Français, et ouverte à tout club canin qui souhaiterait y participer. Mais c'était une décision imprudente et irréfléchie !



Fig. 5. Affiche de la 26^e exposition canine (19-26 mai 1899). Musée Carnavalet, Paris.

13 : BOSCARC, n°12, janv. 1913, p. 17.

14 : BOSCARC, n°13, mai 1913, p. 13.

15 : BOSCARC, n°14, mai 1913, p. 20-21.

16 : Il s'agit de M. O'Brien, dont le nom est mentionné dans le BOSCARC, n°19, mars 1914, p. 5.

En effet, lors de l'assemblée générale¹⁷ du dimanche 25 mai 1913, sur la Terrasse de l'Orangerie (**fig. 5**), à 9h30, M. Prudhommeaux était dans l'obligation de donner lecture de deux lettres inquiétantes pour le CBF.

Dans la première, le président de la SCC engageait le CBF à participer à l'Exposition de Paris.

La seconde était une circulaire portant l'en-tête du Bulldog Club de France et la signature de Goldenberg. Elle indiquait que le juge étranger désigné par la SCC l'avait été sur proposition du président du BCF. Elle incitait aussi les adhérents du club dissident à venir à l'Exposition avec le plus grand nombre possible de chiens, pour occuper un terrain que le CBF avait laissé vacant.

Le 6 mai, le vice-président, M. Renevret, et le secrétaire, M. Perrigault, firent une ultime démarche auprès de la SCC pour que fût récusé le juge étranger. Ils obtinrent satisfaction, puisque la SCC désigna deux juges français en remplacement, et s'engagea à ce qu'à l'avenir, les bouledogues français seraient jugés par un juge français.

L'alerte avait été chaude, et la leçon, bien comprise. Lorsque, le 15 octobre de la même année, le CBF apprit¹⁸ que la SCC annonçait l'organisation d'une Exposition spéciale de Chiens de Luxe, parmi lesquels figureraient des bouledogues français, il décida d'y participer et d'y offrir des prix dans toutes les classes, sauf celle des jeunes.

Épilogue

Le n°22 du *Bulletin Officiel* aurait dû être publié en septembre 1914. Mais, le dimanche 2 août, le gouvernement français décrétait la mobilisation générale dans ce qui allait devenir la Première Guerre mondiale. Paul Mégnin allait abandonner ses activités éditoriales pour rejoindre son unité, sur le front des Vosges. La vie de la cynophilie allait être interrompue, l'élevage canin perturbé, et le fonctionnement des clubs de race désorganisé.

Le *Bulletin Officiel* allait reparaitre à la fin de la guerre, pour une brève période. Le CBF allait se reconstruire, tandis que le club dissident sombrerait corps et biens. Mais ceci est une autre histoire !

Bibliographie

- https://fr.wikipedia.org/wiki/Jean_Pierre_Mégnin. Consulté le 16 février 2020.
- https://fr.wikipedia.org/wiki/Paul_Henri_Mégnin. Consulté le 16 février 2020.
- <https://www.theatredelaville-paris.com/fr/le-theatre-de-la-ville/l-histoire-59a00fac5efee>. Consulté le 16 février 2020.
- <https://www.encyclopedia-titanica.org/titanic-survivor/samuel-goldenberg.html>. Consulté le 16 février 2020.
- Bulletin Officiel des Sociétés et Clubs d'amélioration des Races canines, du n°1 (mars 1911) au n°21 (juillet 1914). Consulté à la Médiathèque de la SCC.

Remerciements

La rédaction de cet article n'aurait pas été possible sans l'accueil souriant que nous a réservé Mme Dorothee FABRE, responsable de la Médiathèque de la SCC, qui nous a ouvert l'accès aux riches collections de sa caverne d'Ali-Baba documentaire.

Nous sommes également infiniment redevable à Mme Virginie CELLARD, documentaliste, qui, avec une grande serviabilité, a toujours satisfait aux multiples demandes de communication de documents et de photocopies que nous lui présentions.

Nous n'oublierons pas non plus de remercier Mme Caroline RICHIER, responsable du service des Affaires Funéraires, Mme Véronique AIELLO, officier de l'État-Civil, et toutes les autres personnes du service de l'État-Civil de la ville d'Antibes, qui nous ont communiqué les documents permettant de préciser certains éléments de la biographie de Menans de Corre, dont il est ici question, et pour lequel la documentation usuelle restait désespérément muette.

Daniel BÉGUIN

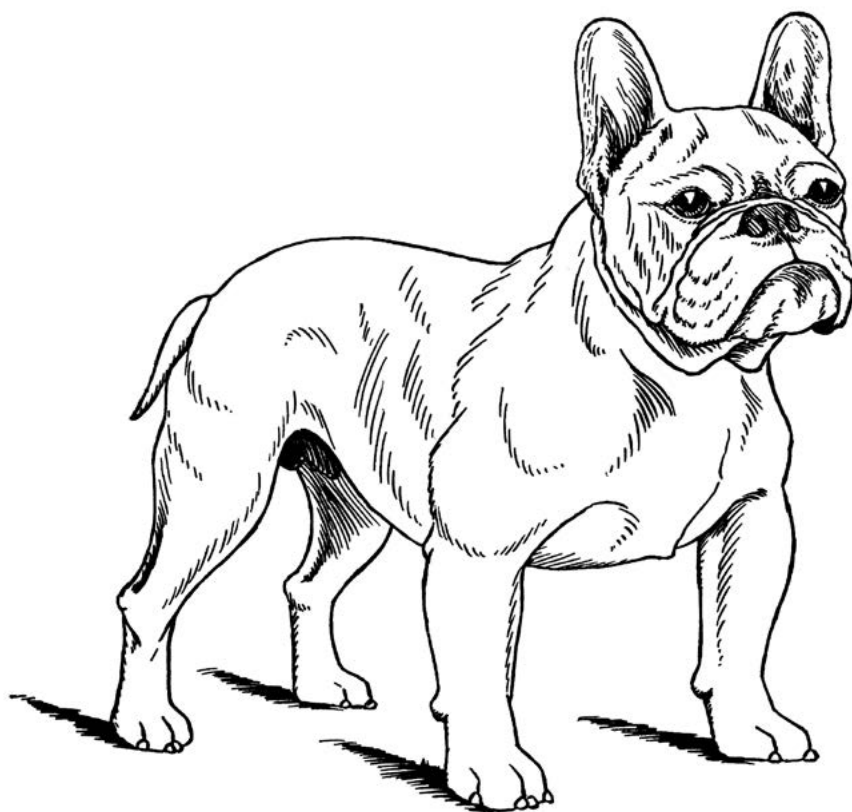
17 : BOSCARC, n°15, juillet 1913, p. 27.

18 : BOSCARC, n°17, nov. 1913, p. 9.

CLUB DU BOULEDOGUE FRANÇAIS

LE STANDARD DU BOULEDOGUE FRANÇAIS

COMMENTE ET ILLUSTRE



LE PARFAIT BOULEDOGUE FRANÇAIS

À propos des illustrations et des légendes

Le dessin qui illustre le parfait bouledogue français, selon le standard est l'œuvre de l'Américain **Vinton P. Breese** (1879-1940), qui fut juge toutes races, écrivain et peintre animalier. Il a également réalisé une série de croquis concernant différentes parties du corps du chien, afin d'accompagner les commentaires du standard. Tous ces dessins, réalisés en 1924 pour le compte du French Bulldog Club of America, furent ensuite réutilisés par les pays européens, dont la France.

Ces croquis furent reproduits dans l'ouvrage d'**Emmanuel-P. et Anita-L. Gay**, Le Bouledogue Français, paru en 1967 et réédité avec l'autorisation de l'auteur par le Club du Bouledogue Français en 2002.

Nous les avons repris dans le but de présenter une matière, qui est souvent technique, de la façon la plus claire et la plus pédagogique possible.

En effet, ce « standard de la race, commenté et illustré » a pour vocation de parfaire la connaissance et la compréhension des points de ce standard.

Nous avons choisi de publier ce travail sur le site historique de notre association de race, afin qu'il soit diffusé le plus largement possible, pour devenir le vade-mecum des juges, des éleveurs et des amateurs de la race.

C'est pourquoi il sera en lecture publique, téléchargeable, imprimable par toute personne intéressée, et notamment consultable sur tablette par le juge officiant en exposition ou en séance de confirmation qui pourrait avoir besoin d'un éclairage en cas de doute

Il faut noter que ce choix de diffusion permettra l'enrichissement et l'actualisation, aussi bien des commentaires, que des photos ou des directives.

Nous avons traité les photos présentées comme exemple de telle sorte que le chien ne soit pas identifiable. Si malgré les précautions prises quelqu'un croit reconnaître son chien, et en justifie, nous remplacerons cette photo par celle d'un autre chien présentant les mêmes caractéristiques.

Les commentaires, les directives, les photos et la mise en page sont le fruit d'un travail effectué en commun par Elyse WAGET, Présidente du Club du Bouledogue Français, juge formateur, et par son Vice-président Daniel BEGUIN.

La 1ère version de ce livret a été rédigée en 2016 puis mise en suspens pour diverses raisons, la nouvelle mouture, revue et corrigée, vous sera présentée à l'Assemblée Générale 2020.

La Présidente et le Comité félicitent les nouveaux champions et leurs heureux propriétaires

(titres homologués depuis la liste parue dans la LETTRE N°74)

CHAMPIONS DES EXPOSITIONS NATIONALES

**MALABAR PRINCESS DU MURAT
(27/01/2020) à Mme MAUDET Nathalie**

**MITCHO DU TERROIR DE FONTFROIDE
(14/02/20) à M. PAGANOTTO Sylvain**

LES COTATIONS

Liste transmise à la SCC pour enregistrement au 20 Février 2020 :

COTATION 4

**JAY-Z DE LA CROIX D'ATAL
MAORI DE LA LIONNE DES NEIGES
MATELOT HISSE ET HO DU ROYAUME DES TY ZEFF
MIA MIRACLE DU CLAN DE GIENSEKIA
NAHA DU CLAN DE GIENSEKIA
NAUSICAA DE LA BELLE CHANEL
NORTON DU VAL DE CAPSIL
NUANCE DE GUESS DES TERRES DE FRASNES**

COTATION 3

**MAGIE NOIRE LYNE DU MAZET D'OR
MESHIA JOSHUA DU BERCEAU DES LOUPS ANGES
MOULE FRITE OF HEART EATERS
O' DOUCE DES BOULES AUX MIL FACETTES
O'NEIL DES CIMES DE MES Z'AMOURS
ODELINE DES TERRES DE FRASNES
OUPS DU DOMAINE DE CHARROIS**

COTATION 3

**EDEN OF THE BEAUTY AS OLYMPE
JOOK
O' MALEY DU DOMAINE DES BASTIDIENS
ODE A L'AMOUR DES FEUILLEUSES
OLGA DU CHEMIN DES VOLCANS
OLYMPE DU BOIS DE FAITIN**

HONNEUR A NOS CHAMPIONS

DOG BREEDERS DESIGN



Ch
MICHTO
DU TERROIR DE FONTFROIDE

Éleveur: Mme MARCHAND Marie-Pierre
Propriétaire: M. PAGANOTTO Sylvain

CHAMPION

DES EXPOSITIONS NATIONALES

ELEVAGE DU CLAN DE GIENSÉKIA

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE COMITE

DATE : Samedi 8 février 2020

LIEU : BRIT HOTEL ACROPOLE, Parc du Bon Puits, RN 23, 49480 ST SYLVAIN D'ANJOU

14H00 Signature de la feuille de présence.

Membres présents : Mme Elyse WAGET, M. Daniel BEGUIN, M. Didier MARERE, Mme Cathy BETHENCOURT, M. François ISTAS,

Absents excusés : Mme Sabrina GAYET, M. Patrick DEWAELE

Le quorum étant atteint, le comité peut valablement délibérer.

Présidente de séance : Mme WAGET, Secrétaire : M. MARERE

ORDRE DU JOUR

Cooptation 8^e MEMBRE : vote sur la proposition de coopter Mme Laurence ROUSSEAUX en remplacement de Mme Monique TOUZET

Un vote à bulletin secret est organisé, le résultat est de 4 voix pour et 1 voix contre. Mme ROUSSEAUX est cooptée sur le poste laissé vacant par Mme TOUZET dont le mandat courait jusqu'à l'AG électorale 2022. Cette cooptation est soumise à un vote de ratification lors de l'AGO 2020

Tableau de répartition des tâches : lecture par chaque membre du comité des tâches qui le concerne. Après validation, le tableau obsolète actuellement téléchargeable dans l'espace comité pourrait être mis plutôt en lecture publique

Le tableau (annexe 1) est relu, actualisé, validé, et sera transféré de l'espace comité vers l'espace adhérents.

Activité de l'année 2019 :

Présentation des comptes rendu des délégués de région

M. MARERE informe le comité que tous les délégués ont répondu, sauf Mme DURR, M. VOLKHEIMER, M. ISTAS et Mme LESAGE.

Ces compte rendu seront rassemblés et imprimés pour remise aux participants de l'AGO.

Et autant que possible, le rapport moral rédigé par la présidente, le rapport du vice-président pour le volet site web, le rapport du secrétaire, le rapport de la trésorière, pour la trésorerie et le volet site sur portail SCC

M. BEGUIN lit au comité son rapport d'activité en sa qualité de webmestre, le comité le félicite et le remercie.

Les autres rapports, seront communiqués au comité par mail, suffisamment tôt pour être rassemblés et imprimés pour remise aux participants de l'AGO.

AGO 2020 : confirmer date, lieu, horaire, ordre du jour
Elle est fixée au samedi 16 mai 2020, sur le site de la RE de BOURESSÉ (86) de 11H à 12H 30

Mme WAGET, M. BEGUIN, Mme BETHENCOURT, assurent de leur présence.

L'ordre du jour est défini par le comité (annexe 3, qui sera envoyée ultérieurement avec la convocation)

Adhérents : Etat des lieux

Nombre d'adhérents au 31 12 2019 : 495

Nombre de démissions avant l'envoi du rappel recommandé : 19

Nombre de rappels recommandés envoyés : 116

Nombre de régularisation après rappel : 14

Vote sur la demande d'adhésion de M. G qui avait été refusée en 2019 : acceptée à l'unanimité des présents

Trésorerie :

Présentation du solde du compte banque postale au 31 12 2019 :

Il s'élève à 17681,09 euros

Et à 22494,12 euros au 5 février 2020

Remboursement des frais des membres du comité :

Le comité revient partiellement sur la décision prise le 9 novembre 2019, outre le coût de la chambre du samedi soir et le petit déjeuner du dimanche dans la limite de 100 euros, les frais réels de trajet selon justificatifs (billet train, ticket de bus, carburant, péage, parking, taxi), le CBF prendra en charge le déjeuner et le dîner du samedi, ainsi que les frais de déplacement au tarif forfaitaire de 0,25 centimes du km pour les courts trajets.

Valider la prise en charge des frais de déplacement qui seront engagés par les 3 exposants bénévoles du village des races

Le comité confirme cette décision, le remboursement sera fait sur la base des frais réels, avec fourniture des justificatifs de carburant et péage. La trésorière en informera Mme PELLETIER, Mme VAUCONSANT et M. PILLET, auxquels le comité renouvelle ses remerciements.

Le remboursement total du billet d'avion pour la RE de la REUNION annulée est-il effectif ?

Non, M. ISTAS devant demander un certificat pouvant justifier de son impossibilité de faire ce déplacement en raison de son état de santé. La trésorière attend ce document pour finaliser la demande de remboursement.

Apporter les classeurs de pièces comptables 2019 pour remise au cabinet comptable Perspectives

Les 3 classeurs sont remis ce jour par la trésorière à la présidente qui les apportera au cabinet Perspectives dans le courant de la semaine prochaine

Matériel : actualiser la liste

-du matériel d'expo en garde chez M. et Mme PELLETIER

Le tableau mis à jour sera envoyé par Mme BETHENCOURT à M. BEGUIN pour mise en ligne dans l'espace délégué du site officiel

Le comité valide l'achat d'un nouveau barnum, si nécessaire

-du matériel confié aux délégués

Mme BETHENCOURT fait savoir que M. MORAU rapportera la balance et la banderole à l'occasion de la NE

Liste du matériel à vendre, en garde chez M. DEWAELE, avec le prix de vente proposé pour chaque objet, vente à effectuer lors de la NE, en priorité aux adhérents

Le comité approuve les prix de vente proposés par la trésorière pour chaque objet. M. DEWAELE les rapportera à l'occasion de la NE. Le comité décide de les proposer à la vente aux adhérents participant à l'AGO du 16 mai 2020.

Championnat SCC à LYON : qui pour représenter le CBF ?

Mme ROUSSEAU, Mme DURR, Mme DARMAND, selon leur disponibilité. Le Secrétaire les contactera à ce sujet et informera le comité.

Calendrier 2021 :

Choisir les juges de la NE

Malgré leur notoriété, et leur planning sans doute très chargé, le comité aimerait voir officier :

M. Tamas JAKKEL

Mme Tatiana UREK

Mme Sylvie DESSERNE

M. Vincent CABON

M. ISTAS, suppléant et confirmations

Choisir les juges de la spéciale de race du lendemain de la NE

M. CABON pour les classes intermédiaires, ouvertes et champions.

Mme DAOUST pour les autres classes.

Faire le point sur les réponses des canines territoriales pour les spéciales de race

La plupart des ACT ont déjà répondu aux mails du 20 janvier 2020 de M. MARERE, celui-ci enverra un mail de relance aimable aux autres ACT afin de pouvoir finaliser rapidement le calendrier prévisionnel de manière à pouvoir prévoir les RE avec le TAN du CBF, et par ailleurs les séances de test fonctionnel (BREATH) de la SCC.

Juges : définir nos critères de recrutement des futurs juges de la race

Extension : *la préférence sera donnée aux juges des races molossoïdes et/ou brachycéphales, et/ou ayant démontré un intérêt réel et prolongé pour la race.*

Première nomination : *les éleveurs sélectionneurs ayant fait leurs preuves, seront encouragés à poser leur candidature.*

Réunion clôturée à 19H30

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE COMITE

DATE : Dimanche 9 février 2020

LIEU : BRIT HOTEL ACROPOLE, Parc du Bon Puits, RN 23, 49480 ST SYLVAIN D'ANJOU

08H30 Signature de la feuille de présence.

Membres présents : Mme Elyse WAGET, M. Daniel BEGUIN, M. Didier MARERE, Mme Cathy BETHENCOURT, M. François ISTAS,

Absents excusés : Mme Sabrina GAYET, M. Patrick DEWAELE

Le quorum étant atteint, le comité peut valablement délibérer.

Présidente de séance : Mme WAGET, Secrétaire : M. MARERE

ORDRE DU JOUR

Assurance du Club : revoir l'étendue des garanties, s'assurer que sont bien assurés contre les accidents de la vie, les administrateurs du CBF, ses délégués, et quid de tous les bénévoles aidant lors des RE ou NE ?

Après une lecture attentive du contrat, et débats, il apparaît que la couverture des risques pourrait être meilleure. M. MARERE prendra RDV avec le bureau de CANI ASSUR à PAU pour étudier des conditions plus étendues. Mme BETHENCOURT va faire une démarche identique auprès de AGRIA et M. ISTAS auprès de GROUPAMA.

NE Angers : faire le point de l'organisation, ce qui est calé, ce qu'il reste à faire

Les locaux

Les juges

Les bénévoles

Les récompenses

Les détails de l'organisation sont répertoriés sur l'annexe 4 à usage du comité

Communication,

Le site historique

Page d'accueil : après archivage de la carte de vœux 2020 et du diaporama des cartes de vœux anciennes, ce dernier sera remplacé par un diaporama de cartes anciennes sur le thème du bouledogue dans la mode.

Page des affixes : la cotisation annuelle devant être réglée pour le 31 mars au plus tard, la trésorière établira le 15 avril la liste des affixes à retirer.

Page des étalons : M. BEGUIN enverra un aimable rappel aux propriétaires n'ayant pas répondu à sa demande d'autorisation de maintien de la publication de l'annonce, qui faute de cette autorisation devra être retirée fin février.

Page des portées :

Les annonces seront publiées pour un délai de 2 mois, au-delà duquel l'annonce sera automatiquement retirée.

Il appartiendra à l'éleveur de surveiller ce délai, pour demander le renouvellement, en joignant une photo actualisée des chiots restant disponibles, et cela jusqu'à ce que les chiots aient atteint l'âge de 6 mois.

Les annonces seront classées par date décroissante de naissance.

Le comité réfléchit à la pertinence de mettre à disposition des utilisateurs de cette page, un questionnaire de satisfaction, à usage du comité.

Page des juges : les listes actuelles seront remplacées par un tableau alphabétique, précisant pour chaque juge, le numéro de portable, le courriel, le statut (stagiaire, qualifié, formateur, juge du groupe 9, juge all round).

Le site sur le portail SCC

La page facebook

Grâce à une certaine vigilance et au prix d'une absence d'échanges, cette page reste ce que le comité a décidé, c'est-à-dire une simple page d'annonces officielles.

La LETTRE mensuelle

M. BEGUIN attribuera un mot de passe spécifique pour chaque catégorie de lecteur, désigné ci-après : les juges, les administrateurs de la SCC, les VIP, dont la liste sera établie en accord avec la présidente. Ce mot de passe donnera accès à un espace dédié sur lequel seront regroupées les LETTRES électroniques de l'année précédente et de l'année en cours.

Les anciens BULLETINS papier

Il reste à scanner les bulletins des années 1995 à 2007.

Questions diverses

M. BEGUIN devra refaire la déclaration initiale à la CNIL concernant nos divers fichiers et les personnes autorisées à y avoir accès pour lecture et/ou intervention.

M. MARERE est autorisé par le Comité à détruire les archives papier des TAN, résultats santé, cotations, titres de champions, et à supprimer du PC mis à sa disposition par le CBF, les mêmes documents dans leur version électronique, dès lors que l'intégration a été réalisée dans la base SCC. En cas de contestation, il sera fait appel aux originaux dont le propriétaire a la garde et la responsabilité.

Fichier des adhérents : M. BEGUIN et M. MARERE demandent à recevoir le fichier actualisé, en même temps que la présidente à qui la trésorière le communique chaque lundi. Les membres présents donnent leur accord.

Fermeture du Livre des Origines Français, pour la race bouledogue français, la présidente communique la réponse du 3 février 2020 de la SCC, voir la lettre de la SCC en page 14 de la présente LETTRE (et notre demande du 25 janvier 2020 en page 16 de la LETTRE N° 74)

Date et lieu de la prochaine réunion de comité : elle sera décidée ultérieurement par échange de mails entre les 8 membres du comité

Approbation des présents PV : l'approbation a été donnée par mails

Réunion clôturée à 12H30



CENTRALE CANINE

Madame Elyse WAGET
Présidente du Club du Bouledogue français
La Basse Chênaie
49150 FOUGERE

Aubervilliers, le 3 février 2020

Sec/MM/cm

Madame la Présidente,

Nous avons bien pris connaissance de votre courrier concernant la fermeture du Livre des origines français pour la race Bouledogue français.

Nous comprenons parfaitement vos arguments.

Dans nos recommandations auprès du Ministère de l'Agriculture, nous souhaitons fermer les livres de tous les chiens de race étrangère et pour les chiens français d'effectif conséquent. Ils tomberaient tous sous le statut du Livre d'Attente, le Titre initial n'étant réservé qu'aux races françaises à faible effectif.

Cette décision, si elle doit être prise, ne sera effective qu'après l'évolution de la réglementation qui manifestement ne sera pas abordée avant le second semestre, à l'issue des rapports des diverses missions d'inspection sur le Bien Être Animal initiées par l'Assemblée Nationale et le Sénat.

Vous n'êtes pas sans savoir que le sort des races brachycéphales doit être particulièrement étudié.

Partageant parfaitement votre analyse et celle de votre comité, ce n'est pas une décision qui en l'état peut être prise par la SCC.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de nos sentiments distingués.

**Le Président
Michel MOTTET**

POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE
Association loi 1901 exonérée de TVA (selon art.2617-1-b du CGI) - N° Siret: 314 775 495 000 26
155, avenue Jean Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS Cedex - FRANCE
Tél.: +33 (0)1 49 37 54 00 - Fax: +33 (0)1 49 37 01 20 - Fax Lof: +33 (0)1 49 37 55 99
www.centrale-canine.fr



LE TAN ET LE BREATH

Le **TAN** : Test d'Aptitudes Naturelles du CBF

Le **BREATH** : BRachycephalic Exercice Aptitude Test for Health, Test fonctionnel de la SCC

Ceux qui suivent nos publications n'auront pas besoin des explications données sur cette page, mais l'enjeu est suffisamment important pour que nous revenions sur ces deux tests afin d'expliquer la différence, autant dans leur déroulement que pour leur implication dans l'attribution des cotations et des titres de champions.

Le TAN

Il comporte

Un test évaluant le comportement, la sociabilité envers les humains, la sociabilité envers les congénères.

Un second test évaluant la capacité du chien à se déplacer, sans montrer de difficultés d'allures ou respiratoires

Cette capacité est évaluée sur un parcours naturel de **500 mètres à effectuer en moins de 10 mn**

Vous pouvez en voir le déroulement en images dans les pages 19 à 21 du présent bulletin

Ce TAN est organisé par le CBF, uniquement pour la race bouledogue français, essentiellement dans les expositions régionales d'élevage, et si les circonstances le permettent lors de l'exposition nationale d'élevage annuelle

Le chien, âgé de 12 mois minimum, doit présenter un certificat vétérinaire attestant notamment qu'il est en mesure de participer au test de marche rapide

En cas d'échec à une des épreuves, le chien est éliminé, ou ajourné et pourra se présenter de nouveau à une séance ultérieure

La réussite au TAN est enregistrée au pedigree, l'échec ne l'est pas

La réussite au TAN est exigée pour l'accès aux titres de champions et à la cotation 2 (et supérieures)

Le BREATH

Ce test est créé et mis en place par la SCC pour démontrer la fonctionnalité des races brachycéphales

Il est organisé par tous les clubs gérant une race brachycéphale, et toutes les races concernées, citées dans le protocole en page 24 du présent bulletin peuvent y participer

A titre d'exemple : un carlin, ou un bulldog anglais, pourrait passer le BREATH dans une séance organisée par le Club du Bouledogue Français et un bouledogue français pourrait passer le BREATH dans une séance organisée par la Société des Amateurs de Dogues de Bordeaux ou le Club des Epagneuls Nains Anglais

Les séances du CBF se tiendront lors des NE (voir en page 29 ce qui est prévu, dans le cadre de la NE 2020) et selon les possibilités, lors de journées spécialement dédiées au BREATH

Le protocole ne mentionne pas l'âge minimum de 12 mois, mais cela sera corrigé dans une nouvelle version en cours d'écriture

Il consiste, pour le bouledogue français à parcourir une distance de **500m, en intérieur ou extérieur, en moins de 6 mn**

Ce test se déroule sous l'œil d'un vétérinaire, qui contrôlera si nécessaire la fréquence cardiaque, à l'arrivée et après l'arrivée

La réussite au BREATH, tout comme l'échec, est inscrite au pedigree

L'échec ne donne pas droit à repasser le test

La réussite est exigée pour l'attribution de la cotation 3 et 4

Nous vous recommandons de lire attentivement tous les documents relatifs à ces tests pour approfondir les explications données ci-dessus, et si des informations supplémentaires vous sont nécessaires, veuillez contacter la présidente (0687023280), ou le secrétaire (0683329070), ou la trésorière (0617204446) uniquement par téléphone

GRILLE DE SÉLECTION DU BOULEDOGUE FRANÇAIS



TB = Très Bon
 EXC = Excellent
 CJ = Classe Jeune
 CI = Classe Intermédiaire
 CO = Classe Ouverte
 CT = Classe Travail
 CCH = Classe Champion
 SPE = Spéciale de race
 RE = Régionale d'élevage
 NE = Nationale d'élevage
 Test fonctionnel = Test fonctionnel de la SCC pour les races brachycéphales
 CHPT = Championnat de France
 TAN = Test d'Aptitudes Naturelles du Club (comportement, sociabilité, allures, marche rapide 500m en 10min)

Approuvée par la Commission d'élevage de la SCC le : 23/10/2019 Validée par le Comité de la SCC le : 28/01/2020

1 point / 6	2 points / 6	3 points / 6	4 points / 6	5 points / 6	6 Points
			RECOMMANDE	ELITE B	ELITE A
CONFIRME	Sujet CONFIRME + 1 EXC en CJ, CI, CO + TAN + Luxation de la rotule : Indemne ou stade 1 + Identification ADN	Sujet CONFIRME + 1 EXC en SPE ou NE ou CHPT en CI ou CO + 1 EXC classé en CI ou CO + TAN + Test fonctionnel + Luxation de la rotule : Indemne ou stade 1	Sujet CONFIRME + 1 CACS + 1 CACS ou RCACS en SPE + 1 EXC en exposition internationale en CI ou CO ou CCH + TAN + Test fonctionnel + Luxation de la rotule : Indemne ou stade 1 + Indemne de Sténose pulmonaire + Myélopathie dégénérative DM1A : indemne ou porteur sain + Identification ADN	Sujet CONFIRME ayant produit en 1 ^{ère} génération : Mâle : 4 descendants cotés 3 points avec au moins 2 lices Femelle : 4 descendants cotés 3 points en au moins 2 portées + Compatibilité génétique avec ses descendants	Sujet RECOMMANDE ayant produit en 1 ^{ère} génération : Mâle : 4 descendants cotés 3 points avec au moins 2 lices Femelle : 4 descendants cotés 3 points en au moins 2 portées + Compatibilité génétique avec ses descendants

NB : Pour tous les sujets qui obtiennent une cotation de 2 à 4 ou un titre de champion pour lesquels l'identification génétique est requise, l'empreinte doit être enregistrée dans la base de données SCC.

Pour tous les sujets qui obtiennent une cotation 5 ou 6, la compatibilité de filiation des descendants doit être enregistrée dans la base de données de la SCC ainsi que l'empreinte ADN du sujet.



DEMANDE DE COTATION éd.2020

à retourner à : **M. Didier MARERE Secrétaire du CBF**

36, rue du Corps-Franc Pommiers 64800 N A Y

tél : 06 83 32 90 70 - [courriel: didier.marere@orange.fr](mailto:didier.marere@orange.fr)

Ne jamais envoyer en Recommandé

NOM DU CHIEN (avec affixe)

SEXE:cochez la case.... Mâle Femelle DATE DE NAISSANCE:...../...../.....

COULEUR de ROBE:cochez la case.... Bringé Fauve Caille Fauve & Blanc

NUMÉRO de L.O.F. (Complet en 2 parties) :/.....

NUMÉRO d'IDENTIFICATION:.....

TEST ADN OBLIGATOIRE réalisé avec EMPREINTE ENREGISTRÉE soit mention DNA visible sur Lof Select: (validez) OUI

NOM du PERE:.....

NOM de la MERE :.....

NOM du PRODUCTEUR:.....

NOM PRENOM PROPRIETAIRE:.....

ADRESSE PROPRIETAIRE:.....

CODE POSTAL:..... COMMUNE:..... PAYS :...FRANCE.....

COURRIEL DU PROPRIETAIRE :@.....

TELEPHONE: fixe.....portable.....

COTATION DEMANDÉE : ..cochez la case... 2.Reconnu 3.Sélectionné 4.Recommandé 5.Elite B 6.Elite A

TABLEAU des COTATIONS : 2 Points-sujet reconnu, 3 Points-sujet sélectionné et 4 Points-sujet Recommandé

Précisez le **type** de l'exposition en France: **CHAMP** (Championnat de France SCC), **NE** (Nationale d'Élevage CBF), **RE** (Régionale d'Élevage), **SPE** (Spéciale de race), **INT** (Exposition internationale à CACIB), **NAT** (Exposition nationale à CACS). Précisez aussi le **lieu**, la **date**, le nom du **judge**, le **classement** et **qualificatif**. NB : Les classements et récompenses obtenus le sont uniquement lors d'expositions sur le territoire français.

TYPE	LIEU	DATE	JUGE	CLASSEMENT + QUALIFICATIF

TABLEAU des COTATIONS : 5 points-sujet Elite B et 6 points-sujet Elite A

Pour les 4 descendants la **compatibilité de filiation génétique** avec le candidat **est obligatoire** avec enregistrement de leurs empreintes visibles sur le lof select sous les mentions **DNACOMP** (bi-parentale) ou **DNAComp-M** (monoparentale mère) ou **DNAComp-P** (monoparentale père).

Sujet	N° transpondeur	N° LOF ou étranger	Nom du Chien	Nom d'Affixe
CANDIDAT				
1° Descendant				
2° Descendant				
3° Descendant				
4° Descendant				

DISPOSITIONS 2020 pour les PIÈCES À FOURNIR*

Ne pas les fournir si le document administratif, test de santé, résultat d'exposition, ou résultat de performance TAN ou BREATH est déjà enregistré et vérifiable sur la fiche du chien dans le Lof Select. Sont concernés: - le Pedigree définitif* - le Test ADN*(cot.2) - le TAN *(cot.2) - le BREATH*(Cot.3) », le Test des anomalies Rotuliennes* PL0 à PL-1 (Cot.2, à partir de 15 mois) - Le test DM1A*(cot.3) - Le test PS-0*(cot.4)- les Feuilles de jugement* et qualificatifs des récompenses obtenues en France..

- Joignez donc l'éventuel justificatif manquant à la présente demande lors de votre envoi postal. Si vous optez pour un envoi électronique, scannez ces fichiers et réduisez-les à un poids compris entre 500 Ko et 1Mo avant de les envoyer au format PDF sur le courriel didier.marere@orange.fr

DATE :

et
obligatoires

SIGNATURE :

Aide à la rédaction de votre demande de cotation 2020

- Nom du chien:** Nom officiel complet avec affixe et surtout pas le nom d'usage. Si sans affixe, le préciser.
- Sexe / Date de naissance:** Cochez la case correspondante / date en chiffres au format suivant JJ / MM / AAAA.
- Couleur de la Robe:** Cochez la case correspondante
- Numéro de L.O.F. :** Complet soit le Numéro provisoire suivi après la séparation « / » du deuxième groupe de chiffres du Numéro d'enregistrement définitif. Préciser si étranger LOS LOE DKK etc,
- N° d'Identification:** Sans aucune erreur svp vérifiez sur le pedigree.
- Test ADN et EMPREINTE EN BASE :** voir article sur l'analyse ADN ci-après
- Coordonnées des géniteurs père et mère:** Nom de chaque parent complet précédé ou suivi de son nom d'affixe.
- Coordonnées du producteur:** Civilités M. ou Mme suivi du Nom et Prénoms.
- Coordonnées du propriétaire:** Idem indiquer vos Noms Prénoms et votre adresse complète avec Pays de résidence ainsi que Courriel et Numéros de téléphones portable et fixe svp très utiles pour vous recontacter et trop souvent absents en cas de dossier incomplet.
- Cotation demandée:** Cochez la case et **vérifier en sur le site du CBF les nouvelles conditions d'obtention pour 2020.**
- Récompenses obtenues :** (Uniquement sur le territoire français): Utiliser exclusivement dans le tableau les codes proposés CHAMP/ NE/ RE/SPE/ INT/ NAT, préciser encore la date, le lieu, le nom du juge et le résultat obtenu 1^{er} Exc Cacs / 1^{er} Exc RCACIB / 2^oExc RCACS / 3^oExc / Exc Nc etc, Tous ces résultats doivent être obtenus lors d'expositions sur le sol français (pour exemple la principauté de Monaco est un pays d'Europe de l'ouest souverain hors sol national).
- Tableau Cotations 5 élite B et 6 élite A:** Le candidat à la cotation et ses 4 descendants suivants doivent tous être identifiés ADN, avec en plus pour les 4 descendants la compatibilité bi ou mono parentale enregistrée préalablement dans la base SCC. Si les mentions **DNACOMP** (bi-parentale) ou **DNAComp-M** (monoparentale mère) ou **DNAComp-P** (monoparentale père) n'apparaissent pas pour un ou plusieurs descendants, c'est tout simplement qu'elles n'ont jamais été réalisées. Il ne sert donc à rien de présenter la demande, elle sera systématiquement rejetée par la SCC

NOUVELLE GRILLE DE SELECTION 2020

APPLICABLE AU 20 FEVRIER 2020

Le projet de cette nouvelle grille vous avait été annoncé dès le 31 juillet 2019 par publication en page 28 de la Lettre Electronique n° 70. Elle a été entre-temps approuvée par la Commission d'Elevage de la SCC le 23/10/2019 et validée par le Comité de la SCC le 28/01/2020. Nous en avons reçu notification le 10/02/2020, elle entre en vigueur le 20 février 2020, date de sa publication officielle.

*Il en résulte un allègement des résultats à obtenir en exposition. Veuillez noter le caractère devenant **non obligatoire mais désormais volontaire de la participation à l'étude pilote des anomalies vertébrales** à adresser au Pr. Moissonnier.*

En contrepartie les tests de santé inscriptibles au pedigree sont introduits plus tôt;

- La cotation 2 nécessite en 2020 en plus de l'ADN et du TAN le dépistage de la rotule désormais limité à PL-0 et PL-1.
- La cotation 3 voit l'apparition du test fonctionnel BREATH (**BR**rachycephalic **E**xercise **A**ptitude **T**est for **H**ealth) de la SCC et le dépistage de la Myélopathie Dégénérative (DMIA-1.1 ou DMIA-1.2).
- La demande de cotation 4, implique désormais le dépistage de la Sténose Pulmonaire (PS-0).

Pièces à Fournir : Dès le 27/01/2019 le Comité du CBF avait décidé de simplifier les formalités des cotations et titres de champion. Il n'est donc plus demandé aux propriétaires de joindre aux demandes de cotations 2 à 6 ou homologation de titre de champion, les justificatifs correspondant aux informations déjà présentes sur le LOF. Sont concernés - Le Pedigree définitif* - L'Attestation test ADN* - Le TAN* - Le TEST « BREATH »* , L'Attestation test des anomalies Rotuliennes*(test à partir de 15 mois) - Les Feuilles de jugement et cartons qualificatifs des récompenses obtenues en France*. **les seuls documents à produire désormais à l'appui de ces demandes, sont ceux qui ne figureraient pas dans l'application lof select. C'est le cas par exemple d'un résultat d'exposition trop récent qui ne sera pas visible dans le lof select avant plusieurs semaines, idem pour un test de santé non encore intégré en base.**

Retour des demandes :

- Adressez votre demande au secrétaire du CBF en joignant les éventuels justificatifs manquants à votre envoi postal.**
- Optez de préférence pour un envoi électronique en utilisant le courriel didier.marere@orange.fr, scannez les justificatifs et allégez chaque fichier en le réduisant à un poids compris entre 500 Ko et 1Mo puis enregistrez les au format PDF.**

Bien cordialement, votre secrétaire
Didier MARERE

Nb: la dernière grille de Sélection édition du 28/01/2020 est disponible sur la page d'accueil du site CBF dans le menu cotations ainsi que sur le lof select.

Le passage du TAN expliqué en images

Qu'est-ce que le TAN ?

Ce sont des Tests d'Aptitudes Naturelles permettant d'évaluer la conformité du candidat aux qualités naturelles attendues d'un bon chien de compagnie, notamment au niveau de son comportement, de sa sociabilité envers les humains et envers ses congénères, de sa capacité à se déplacer pour accompagner son maître en promenade.

En quoi consistent ces tests pour le bouledogue français ?

Il s'agit d'un ensemble de quatre tests simples, décrits ci-dessous, qui ne demandent pas de préparation, ni d'entraînement.

Présentation de l'épreuve



Inscription des candidats au secrétariat



Documents à remplir pour passer le TAN



Feuille d'évaluation en possession du candidat

Évaluation du comportement

Le chien tenu en laisse par son présentateur s'engage sur un sol de nature inhabituelle puis sur un parcours délimité par divers objets insolites ou bruyants.

Il s'engage ensuite, toujours tenu en laisse par le présentateur se déplaçant parallèlement à l'extérieur de celui-ci, dans un couloir délimité par des bâches opaques et débouchant sur un rideau mobile. Il doit s'engager dans ce couloir et franchir le rideau sans montrer de panique.



**Test 1
passage du chien sur une bâche bruyante**

Présentation du premier test



**Test 1
le chien entame le parcours semé d'obstacles**



**Test 1
un testeur guide le maître sur le parcours**



**Test 1
le chien effectue le parcours**



**Test 1
un chien curieux renifle un objet insolite**



**Test 1
le chien s'apprête à entrer dans le tunnel**



**Test 1
le tunnel a des parois mais pas de plafond**

Le passage du TAN expliqué en images



Test 1
le maître guide son chien dans le tunnel



Test 1
le chien sort du tunnel

Évaluation de la sociabilité envers les humains

Avant de s'engager dans les épreuves, le chien est manipulé par un testeur qui vérifie son identification par tatouage ou par puce, puis il est de nouveau manipulé par un autre testeur au sortir du couloir.

Il ne doit pas manifester de peur ou d'agressivité.

Présentation du deuxième test



Test 2 : le chien doit se montrer sociable envers les êtres humains

Évaluation de la sociabilité envers les congénères

Il ne doit pas montrer d'agressivité envers les chiens présents regroupés avec leurs conducteurs en attendant de passer les tests, ni durant tout le déroulement de ceux-ci.



Test 2 : le chien doit se montrer sociable envers ses congénères

Évaluation de sa capacité à se déplacer sans montrer de difficultés d'allures ou respiratoires

Avant d'entreprendre le test de marche rapide, le chien effectue un aller et retour sur 10 m pour vérifier l'absence de boiterie manifeste.

Puis, tenu en laisse par son propriétaire ou par un présentateur, il effectue en marche rapide un parcours de 500 mètres, et cela dans un temps maximum de 10 minutes.

L'épreuve ne consiste pas à effectuer ce parcours dans le temps le plus court possible, mais bien dans le temps imparti, **simulant une courte promenade** et non une course. Un testeur accompagne ce déplacement, afin de s'assurer du bon déroulement de l'exercice et, si nécessaire, pour le stopper si le chien se met à boiter ou semble en difficulté respiratoire. Dans ce cas le chien est dirigé vers la clinique de garde.

Présentation du quatrième test



Test 4a
début de l'aller-retour sur 10 m



Test 4a
fin de l'aller-retour sur 10 m



Test 4b
le stand où s'effectue le chronométrage



Test 4b
en attente du parcours de 500 m



Test 4b
départ du parcours de 500 m
Le chien, le maître et l'accompagnateur

Le passage du TAN expliqué en images



Test 4b
fin du premier passage devant le stand
après 250 m



Test 4b
le parcours de 500 m
dans un environnement naturel



Test 4b
Retour au stand à la fin du parcours

Les conditions (1/2)

Le chien peut être présenté aux épreuves du TAN à 12 mois révolus, sans limite d'âge supérieure.

Il doit produire sur place un certificat vétérinaire, datant de moins d'un mois, à faire établir sur le formulaire prévu par le CBF.

Pour la validation du TAN, le chien doit réussir la totalité des épreuves. Il sera alors déclaré APTE.

Si le chien ne réussit pas une épreuve, le test est arrêté et il ne peut pas se présenter aux épreuves suivantes. Il sera alors déclaré REFUSÉ ou AJOURNÉ.

Les conditions (2/2)

La **décision de refus est définitive**, le chien ne peut pas se représenter aux épreuves du TAN.

En cas d'**ajournement** le chien peut **se représenter** aux épreuves du TAN **une seule et unique fois** dans n'importe quelle autre séance. Il est précisé qu'il devra repasser et valider la totalité des épreuves et pas seulement celle sur laquelle il a échoué.

Une liste des refus et ajournement sera mise à la disposition des testeurs dans l'espace dédié au comité sur le site historique.

Pourquoi faire passer le TAN ?

Le TAN est demandé pour **obtenir la cotation 2 points**, premier échelon de la grille de sélection, et pour l'obtention du **titre de champion de conformité au standard**.

Qui fait passer le TAN ?

La liste des testeurs autorisés à faire passer le TAN est publiée sur le site officiel.

Où faire passer le TAN ?

Le TAN est une épreuve organisée actuellement exclusivement par le Club de race. Les séances sont organisées lors de l'exposition nationale d'élevage annuelle (NE), lors des expositions régionales d'élevage (RE) et occasionnellement lors de réunions amicales dénommées « Journées Bouledogue » (JB).

Le TAN ne peut pas être passé au domicile du testeur, ni du propriétaire, ni en aucun autre lieu.

Pour y inscrire son bouledogue, il convient de consulter la liste des prochaines expositions organisées par le CBF, liste publiée et régulièrement actualisée sur le site cbf.asso.fr.

Comment s'inscrire au TAN ?

L'inscription au TAN se fait auprès de CEDIA pour La NE ou les RE, et auprès de la Trésorière pour les JB.

Le dossier d'inscription à remettre au secrétaire de la séance de TAN doit comporter :

- 1) le reçu d'inscription de CEDIA,
- 2) la feuille d'évaluation soigneusement remplie,
- 3) l'attestation vétérinaire datant de moins d'un mois.

Remerciements à M. BEGUIN, auteur de cette présentation qu'on peut retrouver sur le site officiel : http://www.cbf-asso.org/img_TAN/2019092122_Nouan_NE_TAN.htm



CLUB DU BOULEDOGUE FRANÇAIS
ATTESTATION VÉTÉRINAIRE DU TAN



Je, soussigné, Docteur Vétérinaire

Nom : Prénom :

Inscrit au Conseil de l'Ordre des Vétérinaires sous le numéro :

Téléphone :

Courriel :

Atteste que le chien :

Nom :

Affixe :

Race : bouledogue français

Identifié par tatouage numéro

par puce électronique numéro

Est à jour de ses vaccinations, qu'il n'a pas subi d'interventions chirurgicales des systèmes cardio-respiratoires (inclus voile du palais et narines) ou ostéoarticulaires, qu'il est apte à se présenter aux tests d'allures naturelles organisés par l'association de race comportant un trajet de 500 mètres à effectuer tenu en laisse, à une allure normale en 10 minutes maximum

Fait à : le :

Cachet et Signature du Docteur Vétérinaire :




CLUB DU BOULEDOGUE FRANÇAIS



ASSOCIATION A BUT NON LUCRATIF REGIE PAR LA LOI DU 1^{ER} JUILLET 1901

AGREEE PAR LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE

AFFILIEE A LA SOCIETE CENTRALE CANINE 

FEUILLE D'ÉVALUATION DU TAN

Nom du chien avec l'affixe :

N° d'identification par puce : Sexe : M ou F
(*rayez la mention inutile*)

Date de naissance : N° LOF :

NOM et Prénom du propriétaire :

Adresse complète :

Adresse (suite) :

Téléphone fixe : Portable :

Courriel :

Test 1 : ALLURES

Validé	
Ajourné	
Éliminé	

Test 2 : COMPORTEMENT

Validé	
Ajourné	
Éliminé	

Test 3 : SOCIABILITÉ ENVERS LES HUMAINS

Validé	
Ajourné	
Éliminé	

Test 4 : SOCIABILITÉ ENVERS LES CONGÉNÈRES

Validé	
Ajourné	
Éliminé	

Test 5 : MARCHE RAPIDE

Parcours de 500m	H. de départ	H. d'arrivée	Durée

Validé	
Ajourné	
Éliminé	

Nom du testeur :	Résultat TAN :	Signature de l'examineur :
Lieu :	Validé	Signature du propriétaire :
Date :	Ajourné	
	Éliminé	

- 1) Cocher la case conforme au résultat et rayer les mentions inutiles.
- 2) Le formulaire non complété ou non signé ne sera pas valide.
- 3) Le diplôme de réussite sera envoyé ultérieurement.

Siège social : Chez la Présidente, La Basse Chênaie à FOUGERÉ – 49150 BAUGÉ EN ANJOU

Tél. 02 41 82 20 21 – Courriel : elyse.waget@gmail.com

Banque Postale PARIS : N° 1.417 41 X – Siret : 445 121 932 000 39

Protocole

Test fonctionnel pour les races brachycéphales BREATH (BRachycephalic Exercise Aptitude Test for Health)

Tout chien des races brachycéphales (cf. liste ci-dessous) peut participer. Le test fonctionnel est fait pour être organisé par un club de race, avec la possibilité d'accueillir tout chien des races concernées.

Le test fonctionnel est indépendant du TAN. Le TAN peut prendre en compte la réussite du test fonctionnel, mais les autres épreuves devront être menées après la réalisation du test fonctionnel.

Ce test fonctionnel est noté par un vétérinaire. Il est assisté par des testeurs validés par le club de race organisateur (1 testeur pour 2 chiens), les testeurs peuvent être juges des races concernées ou non.

Le test consiste en une distance à parcourir en un temps donné par le chien accompagné de son propriétaire (ou d'une personne désignée par son propriétaire) en marche rapide. Le chien doit suivre le parcours balisé, il est chronométré par un testeur. Le parcours peut par exemple être fait le long d'un carré de 100 m de longueur. Il peut être réalisé en intérieur. Le test doit s'effectuer de préférence à une température ambiante allant de 15 à 20°C si possible et pas au-delà de 25°C ni en-dessous de 10°C. Le test fonctionnel est organisé dans des conditions de température et d'environnement raisonnables.

Les couples distance/temps sont définis par race :

Race	Distance à parcourir	Temps max	Race	Distance à parcourir	Temps max
Bulldog	500 m	6 min	Epagneul King Charles	500 m	6 min
Bouledogue Français	500 m	6 min	Epagneul pékinois	250 m	10 min
Carlin	500 m	6 min	Griffon Belge	500 m	6 min
Cavalier King Charles	500 m	6 min	Griffon Bruxellois	500 m	6 min
Dogue de Bordeaux	500 m	6 min	Shih Tzu	500 m	6 min
Epagneul japonais	500 m	6 min	Terrier de Boston	500 m	6 min

Le test fonctionnel n'est pas une performance physique, les chiens doivent pouvoir le passer sans effort excessif, les propriétaires ne doivent pas pousser leurs chiens au-delà de leurs capacités physiques naturelles. Le vétérinaire peut à tout moment disqualifier un chien, s'il considère que son état physique le justifie. Un chien qui ne finit pas le parcours ou le finit au-delà de la limite de temps fixée est disqualifié, il ne pourra pas repasser le test ultérieurement.

À l'arrivée, le vétérinaire juge l'état physique du chien, si le chien présente un essoufflement ou tout autre signe de fatigue excessive, il sera disqualifié. Si non, il aura réussi le test fonctionnel.

En cas de réussite au test, le chien peut être classé en 2 catégories :

- Apte (BREATH-1) : Le chien a passé le test, il satisfait aux conditions de celui-ci, mais il apparaît essoufflé, tirant la langue ou légèrement fatigué, ou bien proche de la limite maximale de temps.
- Apte + (BREATH-1+) : Le chien a parcouru la distance facilement dans un temps moindre et n'arrive pas du tout essoufflé.

Les résultats BREATH-1(AAAA) / BREATH-1+(AAAA) (test fonctionnel réussi en année AAAA) et BREATH-0 (disqualifié au test fonctionnel) seront affichés sur les pedigrees comme une performance.

Un formulaire de résultat doit être rempli **pour tous les chiens ayant passé le test** (réussi ou non) et envoyé par le club organisateur au Service Santé de la SCC pour enregistrement.

Il est conseillé de renouveler le test tous les 2 ans pour un chien.

TEST FONCTIONNEL POUR LES RACES BRACHYCÉPHALES

BREATH (BRachycephalic Exercise Aptitude Test for Health)

Test organisé le/...../..... à Par le Club de race :

Résultat pour le chien :

Nom du chien :

Affixe ou préfixe :

Race : Sexe : Date de naissance :/...../.....

Identifiant (tatouage ou transpondeur) : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Je soussigné, Docteur Vétérinaire, Nom Prénom

Numéro d'inscription au tableau de l'Ordre certifie avoir moi-même vérifié l'identification de ce chien.

Je certifie avoir surveillé le chien ci-dessus lors du test fonctionnel organisé par le club de race, et lui attribuer les résultats suivants.

Parcours : Température ambiante : en intérieur ombragé semi-ombragé ensoleillé

Distance : m **Heure de départ :** **Heure d'arrivée :** **Durée :** min

Note d'Etat Corporel :/5 (de 1 : Très maigre à 5 : Obèse)

Allure : Démarche facile Démarche dysharmonieuse sans boiterie
 Légère boiterie Boiterie importante

Commentaires éventuels :

Respiration	Avant effort	Après effort
Respiration calme, bouche fermée		
Respiration et halètement normaux		
Léger raclement sans encombrement		
Raclement <u>avec</u> encombrement glaireux		
Crachats et /ou vomissements		
Détresse respiratoire <u>sans cyanose</u> (respiration rapide, bruyante, tirage costal)		
Détresse respiratoire <u>avec cyanose</u> des muqueuses.		

Refus de marche ou parcours non terminé

Fréquence cardiaque (les mesures à l'arrivée et après l'arrivée sont facultatives pour les chiens APTE+ / BREATH-1+) :

Au départ : bpm **À l'arrivée :** bpm **10 min après l'arrivée :** bpm

Résultat du test fonctionnel :

REFUSÉ (BREATH-0)	APTE (BREATH-1)	APTE + (BREATH-1+)
Refus de marche ou parcours non terminé	Chien ayant satisfait aux conditions du test, mais apparaissant essoufflé, tirant la langue ou légèrement fatigué et proche de la limite maximale de temps. La fréquence cardiaque revient proche de sa valeur de départ.	Chien ayant parcouru la distance facilement dans un temps moindre et n'arrivant pas du tout essoufflé.
Crachats et /ou vomissements		
Détresse respiratoire <u>sans cyanose</u>		
Détresse respiratoire <u>avec cyanose</u>		

Fait à : le : ... /... /.....

Signature et cachet du vétérinaire :

Nom et signature du juge /testeur du club :

PARTIE À REMPLIR PAR LE PROPRIÉTAIRE DU CHIEN

Je soussigné(e)

- certifie que ce chien n'a pas subi, à ma connaissance, ni traitement médical, ni intervention chirurgicale (inclus voile du palais et narines) susceptible de modifier les conclusions de l'examen ;

- accepte que ces résultats soient transmis au Club de race qui les transmettra à la Société Centrale Canine, pour utilisation, diffusion et/ou publication en tant qu'informations utiles à la sélection dans le cadre des missions qui leur sont dévolues.

Fait à : le : ... /... /.....

Signature du propriétaire du chien :



**EXPOSITION CANINE
INTERNATIONALE DE LYON
EUREXEPO - CHASSIEU
DIMANCHE 19 AVRIL 2020**

**RACE INVITEE DANDIE DINMONT
DE NOMBREUSES SPECIALES DE RACE
Engagements sur www.cedia.fr**

**UNE NOUVEAUTÉ AUX CLASSEMENTS DU TOP CHIENS ET DU GRAND
PRIX DES ELEVEURS
VOS CHIENS MAGAZINE/ROYALCANIN 2020.**



**TOP CHIENS ET GRAND PRIX DES ÉLEVEURS
TOUS VOS POINTS DOUBLÉS**

**TOUS LES CHIENS REMPORANT UN TITRE
POURRONT DOUBLER LES POINTS ACCORDÉS
POUR UN CACIB CLASSIQUE**

**L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE LYON EST
LA PREMIÈRE EXPOSITION QUI SE VOIT
DÉCERNER LA MENTION "GOLDEN CACIB" ET CE
BONUS PROFITERA À TOUS LES EXPOSANTS.**

N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER MOMENT POUR VOUS ENGAGER

CALENDRIER PREVISIONNEL DES EXPOSITIONS DU CBF ET DES EVENEMENTS IMPORTANTS 2020

les sites, dates et juges pressentis pourront être modifiés selon disponibilité

Type d' Exposition	Lieu	OK ACT	Juge	Date	Délégué
Spéciale CACIB	PARIS DOG SHOW 75	*	J.P. KERIHUEL	12 Janvier	F. ISTAS
Spéciale CACIB	BOURGES 18	*	P. CONDO, M.C. BODSON	15 Février	M.T. PELLETIER
Spéciale CACIB	PERIGUEUX 24	OK	S. DESSERNE	8 Mars	D. MARERE
Nationale d'élevage CBF	ANGERS 49	OK	S. MIGNON, D Van RAAMSDONK, P. DEWAELE, G. TYTGAT, V. NATALETTI	21 Mars	COMITE CBF
Spéciale CACIB	ANGERS 49	OK	P. DEWAELE, G. TYTGAT	22 Mars	K. ENJALVIN
Spéciale CACIB	COLMAR 68	OK	S. TABO	5 Avril	J. VOLKHEIMER
Spéciale CACIB	LYON 69	OK	A. HENDRIKS	19 Avril	L. DURR
Régionale Elevage	ST AMBREUIL 71	OK	F. ISTAS	09 Mai	S. GAYET
Spéciale CACS	ST AMBREUIL 71	OK	J.C. KLEIN	10 Mai	S GAYET
Régionale Elevage	BOURESSE 86	OK	A. VEYRIER	16 Mai	S. LESAGE
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	BOURESSE 86			16 Mai	Comité CBF
Spéciale CACS	AIGREFEUILLE 17	OK	C. LAFAY	17 Mai	S. LESAGE
Championnat de France SCC	LYON 69	OK	V. PRESSIAT, B. BOSCH	6-7 Juin	Comité CBF
Régionale Elevage	BALMA 31	OK	C. JULIEN	13 Juin	A. LAIR
Spéciale CACS	BALMA 31	OK	A. LAURENT	14 Juin	A. LAIR
Régionale Elevage	TRETS 13	OK	S. MIGNON	20 Juin	L. ROUSSEAUX
Spéciale CACS	TRETS 13	OK	M.C. BODSON	21 Juin	L. ROUSSEAUX
Spéciale CACS	JOINVILLE 52	OK	R. BARENNE	28 Juin	J. VOLKHEIMER
Régionale Elevage	MALTOT 14	OK	D. ARNOULT	13 Juillet	B. MOUETTE
Spéciale CACS	MALTOT 14	OK	C. BOTTUSSI JOCQUEL	14 Juillet	B. MOUETTE
Spéciale CACS	QUIBERVILLE 76	OK	R. MADEC	26 Juillet	B. MOUETTE
Spéciale CACIB	CAHORS 46	OK	J.C. HERMANS	25+26 Juillet	A. LAIR
Spéciale CACS	DIJON 21	OK	A. VEYRIER	5 Septembre	S. GAYET
Spéciale CACIB	BORDEAUX 33	OK	J.L. ESCOFFIER	13 Septembre	D. MARERE
Spéciale CACIB	DOUAI 59	OK	S. DESSERNE	22 Novembre	DELEGUE
Spéciale CACS	AVIGNON 84	OK	Ch. SALLET	28 Novembre	L. ROUSSEAUX

9 CACIB, 9 CACS, 1 NE, 5 RE

*voir les résultats, les photos, les commentaires du ou des juges, le mot du ou de la délégué(e) sur le site du CBF

Club du Bouledogue Français

Agréé par le Ministère de l'Agriculture - Affilié à la Société Centrale Canine

32^e EXPOSITION NATIONALE D'ÉLEVAGE

Samedi 21 Mars 2020

Parc des Expositions ANGERS

Sous l'égide de l'ACMA

Avec attribution du C.A.C.S. de la SCC

Comptant pour le titre de Champion de France

Qualificative pour le Concours Général Agricole 2021



PROGRAMME

7h30 à 8h30 : Réception des exposants et des chiens engagés

8h30 à 13h30 : Jugements individuels.

Toise et pesée dans le ring, au fur et à mesure du passage des chiens (sauf les classes puppy, chiot, vétéran)

13h30 à 14h30 : Pause déjeuner

14h30 h à 16h30 : RING D'HONNEUR

- Présentation par le juge de chaque classe des 4 premiers classés
- Attribution des CACS et RCACS
- Désignation des meilleurs par un jury collégial
- Désignation du meilleur sujet de l'exposition et du meilleur de sexe opposé par le Président du Jury

• Classement des couples, paires, lots d'affixe, lots d'élevage

(l'inscription est gratuite, elle doit se faire auprès de l'organisation de 14h30 à 15h30)



Le « Dress Code » proposé est :
Tous avec un chapeau orné
d'un décor printanier !



Juges invités

M. Dimitry VAN RAAMSDONK (Belgique), Président du Jury
M. Valerio NATALETTI (Italie)
Mme Sylvie MIGNON (France)
M. Patrick DEWAELE (France)
M. Guillaume TYTGAT (France)

La répartition des classes et des robes entre les juges sera décidée à la clôture

**le TAN se tiendra le vendredi 20 mars de 10h à 12h,
et le test fonctionnel (BREATH) de la SCC de 14h à 17h30
sur un parking, dans l'enceinte de l'exposition**

Les personnes qui souhaitent offrir un prix spécial doivent le faire connaître, en précisant la nature et le bénéficiaire du prix, avant la clôture, pour inscription au catalogue.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS :

Lundi 9 Mars à 9h (il n'y aura pas de prolongation)

Engagements internet : <https://cedia.fr> (paiement sécurisé)

COMMENT S'ENGAGER AU TAN ET AU BREATH

Dans le cadre de la 32 ème NE à Angers

.....

Tout d'abord, notez que ces séances sont réservées aux sujets concourant à cette NE

Le TAN

La séance se tiendra le vendredi 20 mars, de 10h à 12h, sur un parking, dans l'enceinte du Parc des Expositions

L'inscription doit se faire auprès de CEDIA, en même temps que l'engagement à la NE

Le coût de l'inscription est de 20 euros par chien, avec une réduction de 10 % pour les adhérents du CBF ayant acquitté leur cotisation 2020

Si les circonstances le permettent, quelques TAN pourront passer en fin d'après-midi, mais c'est sans garantie, car ce sera en fonction du temps que prendra le test BREATH, pour lequel nous n'avons pas de retour d'expérience

Le BREATH

La séance se tiendra le vendredi 20 mars, de 14h à 17h30, pour se terminer impérativement à 18h

Elle est prévue, comme le TAN, sur un parking, dans l'enceinte du Parc des Expositions, mais en fonction de la météo, nous demanderons à l'ACMA, l'autorisation de migrer à l'intérieur du HALL puisque le protocole admet que le BREATH soit passé en intérieur, et ne peut l'être à une température inférieure à 10 degrés

Deux vétérinaires indépendants de notre association seront présents

L'inscription doit se faire auprès de Cathy BETHENCOURT, Trésorière du CBF, par l'envoi du formulaire, soigneusement et lisiblement rempli en ce qui concerne l'identité du chien, daté et signé, en joignant un chèque de 20 euros à l'ordre du CBF

Comme il s'agit du 1^{er} BREATH qu'il organise, et qu'il entend gérer avec tout le sérieux qu'il requiert, le CBF réserve l'inscription aux sujets déjà titulaires du TAN, enregistré en base SCC

Les sujets qui auraient obtenu le TAN le matin même, avec un résultat de moins de six minutes au test de marche rapide, pourront également s'inscrire sur place au BREATH, en fonction de la place disponible.

Nous vous recommandons de lire attentivement ces informations, et si elles vous paraissent insuffisantes, veuillez contacter la présidente (0687023280), ou le secrétaire (0683329070), ou la trésorière (0617204446) uniquement par téléphone

Dîner de gala

Samedi soir 21 mars à 20 h 00 à La Villa Angevine
En face du PARC des EXPOSITIONS
et à côté du BRIT HOTEL



Menu

Foie Gras poché au vin rouge et son Chutney

ou

Saumon en deux façons, fumé et gravlax

Rayer le plat non retenu

.....

Lomo de Bellota (porc), purée de Panais, échalotes confites

ou

Cabillaud, Légumes glacés et jus truffé

Rayer le plat non retenu

.....

Brownie au chocolat Valrhona et sa glace noisette

ou

Nougat glacé, coulis de fruits rouges

Rayer le plat non retenu

.....

Kir apéritif, Côteau de l'Aubance, Anjou Rouge, Café

Afin de faciliter l'organisation, merci de lire les recommandations suivantes :

- imprimez le présent coupon pour chaque convive,
- rayez le plat que vous ne retenez pas,
- le choix ne pourra pas être modifié sur place au moment du service,
- envoyez ce coupon en entier pour chaque convive à la Trésorière du CBF :
Cathy BETHENCOURT, 19 Le Plein, 16360 Baignes Ste Radegonde
- joignez un chèque global à l'ordre du CBF,
- ce chèque sera encaissé début avril,
- pas de réservation possible sur place,
- pas de réservation sans chèque joint.,

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. _____ Courriel _____

Réserve : _____ repas, _____ coupons joints,

et joins un chèque de 35 € x _____

ou de 30 €, **si adhérent à jour de cotisation** x _____

= _____ €

LES DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX



-  Hauts-de-France - Lille
-  Normandie - Rouen
-  Île-de-France - Paris
-  Centre Val-de-Loire - Orléans
-  Bourgogne Franche-Comté - Dijon
-  Nouvelle-Aquitaine - Bordeaux
-  Corse - Ajaccio
-  Grand-Est - Strasbourg
-  Bretagne - Rennes
-  Pays de la Loire - Nantes
-  Occitanie - Toulouse
-  Auvergne-Rhône-Alpes - Lyon
-  Provence-Alpes-Côte d'Azur - Marseille

lululataupe.com

AUVERGNE – Rhône-Alpes

Dép. 01-03-07-15-26-38-42-43-63-69-73-74



Emmanuelle DARMAND
07400 VALVIGNIERES
Port. 06 11 90 71 57
allemandemmanuelle@wanadoo.fr



Lydiane DURR
42610 SAINT ROMAIN LE PUY
Port. 06 11 72 44 76
ldurr@sfr.fr



région BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Dép. 21-25-39-58-70-71-89-90

Sabrina GAYET
25500 MORTEAU
Port. 06 19 62 47 80
sabrina.gayet@orange.fr



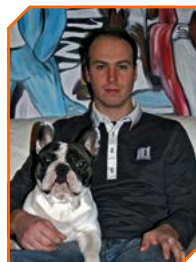
Dép. 22-29-35-56

Poste vacant



Région Centre-Val de Loire
Dép. 18-28-36-37-41-45

Marie Thérèse PELLETIER
45170 BOUGY LEZ NEUVILLE
Port. 06 62 84 38 23
marie-therese.pelletier@orange.fr



Dép. 08-10-51-52-54-55-57-67-68-88

Jérôme VOLKHEIMER
67470 SELTZ
Port. 06 21 78 91 21
jerome.yolaine@neuf.fr



Région
Hauts-de-France
Dép. 02-59-60-62-80

Poste vacant



 **île de France**
Dép. 75-77-78-91-92-93-94-95

François ISTAS
75017 PARIS
Port. 06 04 50 23 89
satsiz75@gmail.com

DEPARTEMENTS et TERRITOIRES D'OUTRE MER

Postes vacants



RÉGION
NORMANDIE
Dép. 14-27-50-61-76

Brigitte MOUETTE
14240 CAHAGNES
Port. 06 80 15 26 02
birgitmouette@hotmail.fr



RÉGION
**NOUVELLE
AQUITAINE**
AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

Dép. 16-17-19-23-24-33-40-47-64-79-86-87

Didier MARÈRE
64800 NAY-BOURDETTES
Port. 06 83 32 90 70
didier.marere@orange.fr



Stéphanie LESAGE
86410 BOURESSE
Port. 06 42 27 62 50
lesage.stephanie@outlook.fr

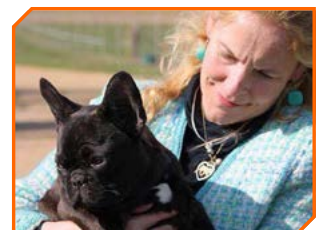


Dép. 09-11-12-30-31-32-34
46-48-65-66-81-82

La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée
Anne LAIR
31530 LEVIGNAC
Port. 06 08 92 49 88
anne.jouglalair@orange.fr



Dép. 44-49-53-72-85



Katell ENJALVIN BOULESTEIX
72500 SAINT PIERRE DE CHEVILLE
Port. 06 83 35 50 09
katellyvboulenj@orange.fr



Région



Dép. 2A-2B
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Dép. 04-05-06-13-83-84
Laurence ROUSSEAU
83136 ROCBARON
Port. 06 88 67 00 54
rousseau.batteux@orange.fr